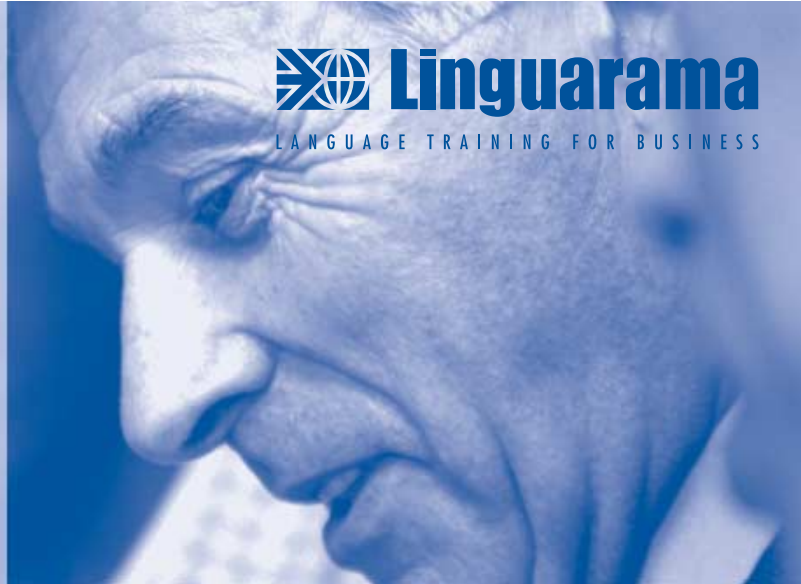


Réforme de la Formation Professionnelle:

les changements pour 2005



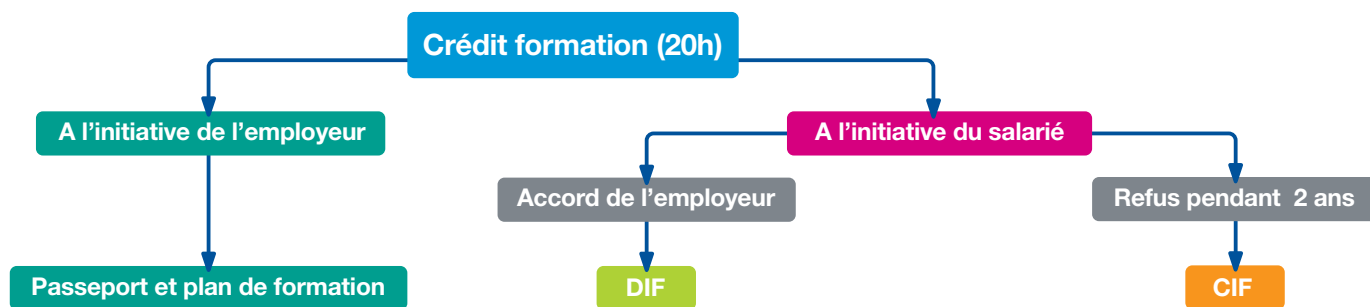
L'Irlande et la France sont à ce jour les seuls pays assujettis à une obligation de formation professionnelle. En France, cela se traduit par le versement à un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) d'un budget calculé selon la masse salariale annuelle de l'entreprise. Celle-ci avait jusqu'ici toute autonomie (avec information au CE) quant à la gestion de ce budget. La loi parue au JO du 5 mai 2004 réoriente la formation professionnelle afin que tout salarié acquière chaque année un **crédit d'heures** de formation calculé au prorata du temps de travail effectué l'année précédente sur la base de **20 heures de formation** pour un temps plein (art.17).

Les entreprises peuvent gérer de deux façons ce nouveau dispositif, soit en prenant l'initiative du plan de formation du salarié par le biais du

Passeport Formation (PF) (voir bas de page), soit en laissant au salarié l'initiative d'une formation au travers du **Droit Individuel à la Formation (DIF)**. Selon ces nouvelles dispositions, l'entreprise doit aviser le Comité d'Entreprise des éléments constitutifs de cette loi et lui présenter son plan d'action. Au 1er janvier de chaque année, tout salarié doit avoir été personnellement informé du crédit d'heures dont il dispose.

Linguarama a conçu dans ce but six « formules formation 20 heures » (voir au verso) qui prennent en compte les contraintes liées à la vie de l'entreprise et facilitent les choix des responsables de formation et des salariés.

Voici un schéma (non exhaustif) expliquant les bases des mécanismes de cette nouvelle loi:



Les salariés ayant 2 ans révolus d'ancienneté en entreprise ont droit au minimum tous les deux ans à un entretien professionnel permettant d'identifier et certifier leurs connaissances, compétences et aptitudes professionnelles et de déterminer leurs objectifs professionnels et les formations y répondant. L'entreprise peut ainsi élaborer un **plan de formation** conciliant les objectifs professionnels du salarié et les besoins de l'entreprise.

Si l'entreprise n'a pas organisé le plan de formation d'un salarié, celui-ci peut utiliser son crédit d'heures (cumulable 6 ans) et choisir dans le cadre du **DIF (Droit Individuel à la formation)** une formation hors temps de travail (selon accords de branches) sous condition qu'elle soit adaptée à son poste de travail, liée à l'évolution de son emploi et qu'elle permette de développer ses compétences. Sans décision de l'entreprise

dans les 30 jours suivant la demande écrite de formation, celle-ci est considérée comme accordée. Un refus non motivé peut être reconnu comme mesure discriminatoire.

Si la formation est refusée deux années consécutives, la demande de DIF est alors convertie en **CIF** (Congé Individuel de Formation). Une formation hors temps de travail implique que l'entreprise paie la formation du salarié, ses heures supplémentaires passées en formation, ses frais annexes et une prime représentant 50% de la rémunération nette de référence (sans charge patronale). Certaines de ces dépenses peuvent être prises en charge par l'OPCA. La formation peut toutefois, si accord bilatéral, être dispensée pendant le temps de travail.

Voici les « formules formation 20 heures » dispensées par Linguarama. D'autres formules sont envisageables en fonction des besoins des entreprises et de leurs salariés.

Formule « Immersion »

20 heures de cours intensifs individuels réparties sur une semaine d'immersion (Angleterre, Italie, Espagne, Allemagne, France, Pays-Bas)

Formule « Groupe Intra »

15 heures de cours de groupe intra-entreprise + 10 cours par téléphone de 30 minutes

Formule « Individuel »

20 heures de cours individuels en face-à-face ou par téléphone

Formule « Groupe Inter »

Stage inter-entreprises de 20 heures sur une semaine. Anglais uniquement

Formule « Individuel Mixte »

15 heures de cours individuels + 10 cours par téléphone de 30 minutes

Formule « Diplômant »

17 heures de cours individuels + test (durée 3 heures). Anglais uniquement

- Nota Bene :**
1. Ces formules vous donnent accès (pour l'anglais uniquement) pendant un an à notre support d'apprentissage en ligne « Linguarama Direct », outil pédagogique post-formation.
 2. Un ouvrage de références linguistiques vous est donné en début de stage quel que soit la langue étudiée.
 3. Les formations « Immersion » et « Groupe Inter » ont lieu dans nos centres de formation.

Linguarama Paris La Défense (siège social)
Tour Eve 7ème étage
La Défense 9
92806 Puteaux Cedex
T: 01 47 73 00 95
F: 01 47 73 86 04

Linguarama Lyon
Tour Crédit Lyonnais
129, Rue Servient
69326 Lyon cedex 03
T: 04 78 63 69 69
F: 04 78 63 69 65